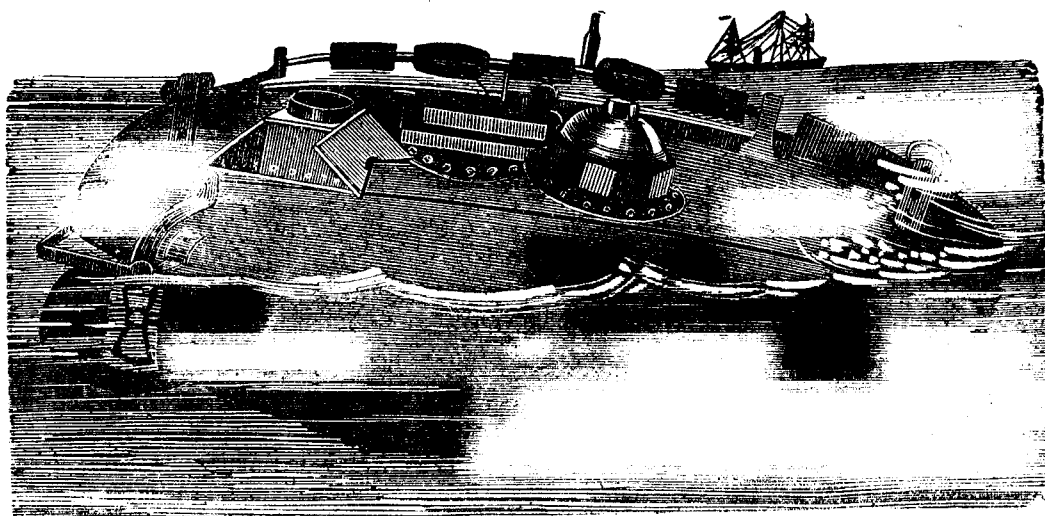


RÉDACTEUR EN CHEF  
**F. ORDINAIRE**  
ANCIEN DÉPUTÉ

ABONNEMENTS  
Lyon et Départements, six mois ..... 6 fr.  
— un an ..... 12 fr.

Le Numéro 10 Centimes

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus



ADMINISTRATEUR  
**J. BIENVENU**

ANNONCES  
A l'Agence FOURNIER, rue Confort, 44

Le Numéro 10 Centimes

Le journal est mis en vente le Jeudi matin

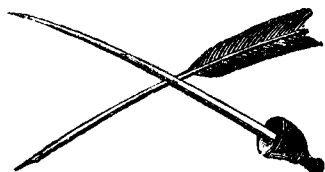
# LE TORPILLEUR

Organe des Revendications sociales  
JOURNAL HEBDOMADAIRE



FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA

Adresser les Correspondances aux Bureaux du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon



PAR LA PLUME, PAR L'ÉPÉE

## M. RAOUL DUVAL

### SOMMAIRE

Politique coloniale. — Musée Grévin politique, M. Raoul Duval. — Les Rongeurs. — L'Emprunt lyonnais et le Comité central. — Une réforme nécessaire (loi sur les faillites). — Les Spoliés. — Les anciens marins. — Aux hospices civils de Lyon. — Théâtres.  
Feuilleton : Trop d'amour.

### POLITIQUE COLONIALE

Un homme vient de tomber au Tonkin, victime de la néfaste politique coloniale inaugurée par Jules Ferry, et il convient sur le cercueil à peine fermé de dire ce que pensent les vrais Français de ces entreprises, qui commencent à coups de fusil et finissent dans les convulsions du choléra.

Il y a plus de dix ans que j'ai écrit sur ce sujet des brochures et de nombreux articles de journaux. J'étais et je suis resté un partisan de l'extension du commerce à l'extérieur, disant comme Michel Chevalier : « *Un peuple qui cesse de coloniser, cesse par cela même de grandir.* »

Cette parole est vraie, et jamais elle n'a été plus juste qu'à notre époque où les plus justes produits en un jour ce que cent ouvriers ne parviennent pas à fabriquer en une semaine et où les entrepôts et les magasins regorgent de marchandises que nous sommes impuissants à consommer.

Tous les peuples l'ont bien compris. Les Italiens sont allés dans la mer Rouge, à Assab, établir des comptoirs; les Anglais ont envoyé des explorateurs, des négociants et des missionnaires protestants sur la côte orientale de l'Afrique; les Portugais et les Belges s'efforcent d'écouler leurs produits à l'ouest du mystérieux continent, et les Allemands soutiennent leurs nationaux partout où ils jettent les bases d'une factorerie. Quant aux Américains du nord, ils cherchent à pénétrer par les Amazonies au cœur de l'Amérique du sud et à échanger dans les Républiques du centre de ce pays, leurs machines contre les denrées des tropiques.

Nous ne pouvions pas, sous peine de subir un Sedan commercial et industriel, ne point nous mêler à ce mou-

vement et ne pas chercher nous-mêmes des débouchés.

Mais où nous ne sommes pas d'accord avec les initiateurs de cette entreprise, c'est sur les moyens employés pour atteindre le but, et sur le choix des contrées nécessaires pour faire de l'exportation.

Nous restons les ennemis acharnés de la conquête par la force, qui ne féconde que les haines, qui rompt tous les liens d'intérêt et empêche pour longtemps les relations utiles. De plus, nous considérons que si l'Amérique appartient aux Américains, l'Asie aux Russes et aux Anglais, l'Afrique doit être une terre exclusivement française et que tous nos efforts doivent se concentrer du côté de ce continent. Nous y possédons déjà l'Algérie au nord, les comptoirs du Sénégal et du Congo à l'ouest, et un point stratégique important à Obock, sur la rive orientale. Il ne s'agit que d'assurer entre ces diverses contrées des voies de communication, où nos exportateurs puissent circuler en sécurité.

La tâche à accomplir semble, au premier abord, difficile et insurmontable et l'on se demande combien d'armées y succomberaient dans des combats journaliers et sous les rayons d'un soleil de feu?

Nous sommes bien éloignés de conseiller une pareille conquête où nous serions sûrement les vaincus; mais nous estimons que si des industriels, des négociants français, les Chambres de commerce réunies, voulaient fonder une compagnie puissante, en dehors de l'action gouvernementale, ils pourraient envoyer dans ces pays lointains des jeunes gens chargés de faire connaître nos produits manufacturés; des paysans pour initier les indigènes à la culture; des ingénieurs, afin d'ouvrir des routes et de créer des chemins de fer.

Ce serait là une œuvre utile, qui ne soulèverait pas l'animosité des barbares, heureux de participer aux bienfaits de notre civilisation moderne.

Au lieu de porter devant nous l'incendie et la mort, nous parviendrions à nous attacher des mal-

heureux, en leur prouvant que leur bien-être matériel s'augmenterait en raison des échanges qu'ils contracteraient avec une compagnie privée, en dehors de toute action militaire.

Emanciper au lieu d'asservir, telle devrait être notre devise.

Il y a, en Afrique, un pays où se trouve la clef des régions orientales, un point stratégique où il faut nous efforcer de créer des relations amicales : c'est sur le plateau de l'Abyssinie et du Choa. Les indigènes y sont braves, travailleurs et francs, et en commerçant avec eux loyalement, en leur apprenant à tirer partie des richesses que recèle leur sol fécond, nous aurions là des alliés solides, dans un camp retranché naturel, d'où nous rayonnerions jusqu'aux grands lacs, jusqu'en Algérie, jusqu'au Sénégal et au Congo.

Mais, nous le répétons, pour venir à bout d'une pareille tâche, il faut avoir recours à l'initiative privée, mettre le fusil de côté et le remplacer par une pioche et un ballot de marchandises. Nous nous serons vite fait des amis par l'intérêt au lieu des ennemis indomptables que nous nous susciterions en employant le canon.

Une compagnie, semblable à celle que nous préconisons, a été créée par les Hollandais, qui lui doivent leur richesse par l'extension coloniale; la Compagnie des Indes, au début, a été une société privée, et notre prise de possession du Canada a eu lieu, grâce à une association particulière. Nous pouvons ajouter que, chaque fois que les gouvernements se sont mêlés de ces entreprises, ils ont suscité des révoltes et des guerres, au grand préjudice des intérêts de leurs nationaux.

Nous voyons chaque jour quelle faute nous avons commise, en portant la guerre au Tonkin et en Annam. Nous avons perdu là, dans les rizières, sous un climat pestilentiel, l'élite d'une vaillante jeunesse, et les brigandages continuent et continueront longtemps encore!

Pourtant, M. Dupuis, un Français, avait descendu le Fleuve-Rouge, commerçant paisiblement, sans dangers, nous ouvrant des débouchés précieux.

Il n'avait point de soldats derrière lui, et il a fallu seulement, pour troubler un pays qui ne demandait qu'à vivre en bonne relation avec nous, l'intervention du ministère de la marine.

Mais aussi, comment procurer de l'avancement et des croix aux élèves du Borda! si ce n'est en les rendant indispensables par l'éloignement des pékins?

F. Ordinaire.

### MUSÉE GRÉVIN POLITIQUE

#### M. Raoul DUVAL

Dans cette chasse à l'actualité où la plume du journaliste doit courir aussi vite que les événements, il est bien difficile à une feuille hebdomadaire de n'être pas quelquefois distancée par les faits.

C'est pourquoi, ayant à modeler aujourd'hui, pour ce musée, une nouvelle figure, j'hésite entre deux hommes dont la physiologie naguère en pleine lumière commence à s'effacer déjà dans l'ombre : Paul Bert et Raoul Duval.

Le plus mort des deux n'est pas celui qu'on pense.

La douleur à grand orchestre, que les journaux opportunistes organisent pour le retour des cendres du défunt proconsul en Indo-Chine, a provisoirement ressuscité le fondateur de l'Institut du Tonkin et lui a assuré au moins six semaines d'immortalité.

M. Raoul Duval, au contraire, semble avoir été pour jamais plongé dans les ténèbres par le nimbe éblouissant que le front de Paul Bert doit aux pieux efforts de la Société d'admiration mutuelle dont il faisait partie.

Bien souvent encore ce dernier nous fournira l'occasion de parler de lui, ne serait-ce que pour saluer au passage les morts futurs de cette colonie, déjà si riche en cadavres, dont il fut l'un des plus actifs fondateurs et dont il est la plus récente victime.

Tout bien examiné, je préfère m'occuper de M. Raoul Duval, car rien ne pourra de longtemps rappeler son nom à l'attention publique, si ce n'est cependant une nouvelle évolution qui n'a rien d'in vraisemblable — je me hâte de la reconnaître — mais qui ne saurait être très prochaine. Le mobile député de l'Eure a cela de commun avec son

collègue de l'Orne, Dugué de la Fauconnerie : qu'il ne change guère d'opinion politique que tous les trois ou quatre ans.

Le voilà donc fixé jusqu'à 1889 ou 1890. Avant qu'elle ne soit décotée, accrochons-le dans notre musée sous la nouvelle étiquette qu'il s'est attachée lui-même : celle de républicain de la droite.

Ces deux mots hurlent de se trouver accouplés, mais leur union hybride caractérise bien l'assemblage incohérent des éléments disparates qui forment la personnalité de M. Raoul Duval.

Ses amis conservateurs lui donnaient volontiers l'épithète de gentilhomme-campagnard, quand ils n'étaient pas encore brouillés avec lui. Aujourd'hui, j'imagine qu'ils le jugent, en général, plus campagnard que gentilhomme.

Sans vouloir prétendre que M. Duval, grand éleveur de bétail en Normandie, ait jamais conduit lui-même ses bêtes au marché, on ne peut vraiment pas, sans une excessive complaisance, retrouver en lui le type de ces marquis à talons rouges qui glissaient, légers et pimpants, sur les parquets cirés de l'Écl-de-Bœuf.

Son visage sanguin, aux traits énergiquement accusés, d'une vulgarité pleine de force, ses larges épaules, sa main épaisse, aux doigts un peu courts, sa voix légèrement rauque, tout dans son physique révèle une origine plébéienne : c'est un homme du peuple et un homme des champs.

Mais ce rural, pour être sorti du peuple, n'est pas moins réactionnaire qu'un descendant des croisés. Il y a des révoltés cependant parmi ses ancêtres et des victimes. Sa famille — il le rappelait lui-même, l'autre jour, à la Chambre — fut de celles qui durent chercher dans les tristes gorges des Cévennes un asile contre les persécutions dont fut suivie la révocation de l'édit de Nantes.

Mais ils sont nombreux, hélas ! les fils de juifs, les fils de paysans qui, affranchis par la Révolution française, marchent aujourd'hui la main dans la main avec les fils de ceux qui rançonnaient et bâtonnaient leurs pères. L'aristocratie moderne n'est pas bégueule. Elle ouvre volontiers ses rangs, et pour se faire adopter par elle, les titres de noblesse ne sont pas nécessaires : les titres de rente suffisent. M. Duval en possède, dit-on, beaucoup.

Par sa mère, il est le petit-fils du célèbre économiste Jean-Baptiste Say. Son père fut l'un de ces magistrats qui siégèrent entre un préfet prévaricateur et un général félon, dans ces infâmes commissions mixtes, instituées après le coup d'Etat, et qui comblés d'honneurs et d'argent, attendirent vingt ans, en paix avec

leur conscience facile, la flétrissure vengeresse du vieux Dufaure.

Le fils, qui avait débuté par être substitut du procureur impérial, avait toutes les qualités voulues pour parcourir une brillante carrière dans la magistrature de Napoléon III. Il l'a prouvé par plus d'un réquisitoire prononcé contre les républicains à l'Assemblée de Versailles, où il se distinguait parmi les plus fougueux représentants de la droite. C'est lui qui, dans une interpellation fameuse, réclama la tête de M. Ranc, coupable d'avoir siégé quelques jours à la Commune de Paris, et peut-être plus coupable encore aux yeux de la réaction pour avoir été nommé député par les électeurs du Rhône. M. Ranc, heureusement, put porter sa tête en Belgique et la conserver ainsi à l'opportunisme, dont elle devait faire, un jour, l'un des plus magnifiques ornements.

Adversaire acharné de M. Thiers, qu'il contribua puissamment à renverser au 24 Mai, membre du parti de l'appel au peuple, bonapartiste militant, M. Raoul Duval se tourna tout à coup contre ses amis, à leur grand ébahissement.

Quelques personnes expliquèrent cette première évolution, en disant que M. de Broglie ne s'était pas montré assez reconnaissant envers le député de Louviers, qui ne recueillit ni un portefeuille ni une ambassade dans la curée conservatrice.

Si l'explication est bonne, l'inventeur de l'ordre moral dut cruellement regretter son ingratitude envers un si précieux lieutenant, car l'alliance de M. Raoul Duval et de l'extrême droite avec la gauche et Gambetta, amena, deux ans après, l'écrasement du centre-droit orléaniste dans l'élection des inamovibles, et fit entrer soixante sénateurs, tous républicains ou légitimistes intransigeants, dans la haute Chambre nouvellement constituée.

Lui qui avait fait réussir le 24 Mai 1873, il ne fit rien pour seconder l'entreprise du 16 Mai 1876, et, détail assez piquant, on vit M. Raoul Duval, l'un des auteurs du septennat, combattu à outrance par l'administration du maréchal Mac-Mahon.

Après être resté assez longtemps éloigné du Parlement, M. Duval vient d'y rentrer récemment, et l'on sait que de toutes ses convictions d'autrefois, il ne semble avoir conservé que ses convictions économiques. Sa foi monarchiste est morte, il n'espère plus l'empire et il ne croit plus à la royauté ; toutes ses illusions politiques sont évanouies, mais il reste conservateur, conservateur quand même ; et libre-échangiste il était, libre-échangiste il est resté.

Il faut lui rendre cette justice : il a lutté énergiquement contre la surtaxe sur les

céréales étrangères et mené une vigoureuse campagne contre les « marquis du pain cher. » C'est peut-être parce qu'il fait beaucoup plus d'élevage que de culture, mais peu importe ! Je ne sais pas, d'ailleurs, si c'est vraiment là où il faut chercher la cause du libéralisme économique de M. Raoul Duval, et je ne veux pas le savoir. L'occasion est assez rare en politique, de louer un adversaire, pour qu'on ait plaisir à le louer sans restriction.

Or, M. Raoul Duval reste, et restera toujours, pour nous, un adversaire, même et surtout s'il reste un « républicain de droite », ce que personne ne pourrait affirmer, pas même M. Raoul Duval.

Ixe

## LES RONGEURS

On arrive à de belles découvertes quand on se met à éplucher le budget de la troisième République ! Voulez-vous savoir comment on tripote dans le Trésor public au profit des hauts fonctionnaires mis à la réforme et préalablement graissés d'énormes traitements ? Voici à ce propos une liste fort édifiante :

M. Servatius, ancien préfet, touche depuis le 30 août 1871 une pension de 3,177 francs.  
M. Boulton de Ronvre, ancien préfet, touche une pension de 6,000 francs.  
M. Boffinton, ancien préfet et ancien sénateur, touche une pension de 3,000 francs.  
M. Paulze de la Poye, ancien préfet, touche une pension de 5,000 francs.  
M. Ferri-Pisani, ancien sous-préfet, touche une pension de 1,072 francs.  
M. Gavini, ancien préfet, touche une pension de 6,000 francs.  
M. Tourangin, ancien préfet, touche une pension de 6,000 francs.  
M. Pron, ancien préfet, touche une pension de 6,000 francs.  
M. Chevreau, ancien préfet, touche une pension de 5,754 francs, et M. Chevreau, son frère, ancien ministre, touche une pension de 6,000 francs.  
M. Galloni d'Istria, ancien sous-préfet, touche une pension de 1,333 francs.  
M. Levert, ancien préfet, touche une pension de 6,000 francs.  
M. Beitelle, ancien préfet de police, touche une pension de 6,000 francs.  
M. Grandperret, ancien ministre, touche une pension de 4,439 francs.  
M. Doncieux, ancien préfet, touche une pension de 3,769 francs.  
M. Fortoul, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, touche une pension de 1,649 francs.  
M. Decazes, ancien préfet, touche une pension de 6,000 francs.  
M. Cardon de Sandrans, touche une pension de 5,484 francs.  
M. Béhic, conseiller d'Etat, touche depuis le 3 juillet 1852 une pension de 4,901 francs.  
M. de Maupas touche depuis le 30 mars 1867 une pension de 6,000 francs.  
M. le baron Haussmann touche depuis le 26 février 1870 une pension de 6,000 francs.

Ce n'est rien encore. Voici le bouquet : M. Piétri, ancien préfet de police du Deux-Décembre, touche une pension de 6,000 francs depuis le 5 septembre 1870 !

Après ça, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle ! Et notez que tous ces vieux débris de l'Empire, si largement entretenus par la République, n'ont pas versé un sou pour leur retraite, comme le commun des petits employés. Pas un sou, entendez bien !

On parle beaucoup en ce moment de déficit, d'économies à faire. Eh bien, mais il y a toujours là une centaine de mille francs à s'approprier... en attendant le reste !

(Le Cri du Peuple.)

## L'EMPRUNT LYONNAIS ET LE COMITÉ CENTRAL

Le grand Comité qui s'intitule Central, et dont un chef de clique fut longtemps l'inspirateur, a fait appeler nos conseillers municipaux à la barre, afin, disait la convocation parue dans tous les journaux quotidiens, de leur demander compte de la façon dont ils avaient rempli leur mandat.

Nous ne surprendrions personne en déclarant qu'il a été question de toute autre chose. Le rendement des comptes n'était que le prétexte, et nos édiles ont eu à subir un véritable assaut de la part des quelques personnalités sans notoriété, qui ont la prétention de diriger le corps électoral.

Il a fallu que les conseillers municipaux, le maire en tête, s'expliquassent sur la destination du futur emprunt, ce qu'ils ont fait paraît-il, de la meilleure grâce du monde.

Après quoi, chacun des membres de ce tribunal suprême a fait ses réserves, et, rendons-leur cette justice, elles tendent toutes au même but : avoir une part du gâteau.

Le Central veut bien autoriser le Conseil municipal à contracter un emprunt ; mais à condition qu'on fera ceci dans un arrondissement, cela dans un autre, qu'on redressera telle rue, qu'on percera telle autre, qu'on expropriera M. X... pour faire les affaires de M. Y..., etc. de sorte que, pour donner satisfaction à l'officine occulte qui dispose des mandats, cent millions ne suffiraient pas.

Cela n'a pas empêché M. Gailleton de souscrire à tout. Que chaque arrondissement fasse son compte, a-t-il dit en substance ; l'emprunt souscrit, nous verrons.

Ce nous verrons est superbe de roublardise, il fait admirablement le pendant du : *je ne dis pas oui, je ne dis pas non* normand. Il s'agit de savoir s'il est conforme à la dignité dont ne devrait jamais se départir le premier magistrat de la deuxième ville de France.

FEUILLETON

3

## TROP D'AMOUR !

III

Avant de continuer le récit des événements du drame que j'ai entrepris d'écrire, il convient de revenir sur le passé et de dessiner rapidement la physionomie de Georges Ramel.

Né en 1844, il avait été emmené en Suisse, lorsque l'orage de décembre 1851 jeta son père au delà de la frontière, et ses premières années se passèrent sur les bords du lac de Genève, à Villeneuve, au milieu d'une nature tourmentée, aux pieds des montagnes, dont les créneaux de glace se perdent dans l'azur du ciel.

M<sup>me</sup> Ramel avait accompagné son mari dans l'exil, et revenait, chaque hiver, auprès de son père, vieillard à l'esprit faible, que les gens de son entourage et les domestiques pouvaient circonvenir. Ils agis-

sait pour elle d'empêcher l'héritage d'être enlevé aux héritiers naturels, pour aller enrichir des étrangers avides et l'Eglise, toujours prête à étendre sa main noire sur la fortune d'autrui.

On représentait, en effet, au vieux pape-tier qu'il avait donné sa fille à un de ces farouches républicains qui dépouillaient les riches et que c'était faire un mauvais usage de son argent que de le laisser à un ennemi de la société et de l'ordre. Il convenait donc de le défendre contre les influences extérieures et d'empêcher le patrimoine familial de disparaître sous les coups de bec de ces corbeaux voraces.

La mère, lorsqu'elle faisait ses voyages en France, se séparait de son fils, afin de ne pas laisser l'exilé isolé et de lui adoucir les longs mois d'absence.

Aussi, Georges, abandonné aux soins d'un homme vivant en garçon, jouissait d'une liberté absolue, et son éducation était fort délaissée. Il courait les bois et les champs, gravissait les montagnes, montait à cheval, allait à la chasse et à la pêche, et l'on ne s'inquiétait pas de lui, du soir au matin.

C'était en un mot un véritable enfant de la nature !

Son instruction perdait à ce genre de vie ; mais sa santé délicate se transformait et son corps se développait, grâce aux exercices violents auxquels il se livrait.

Il fallut, néanmoins, songer un jour à lui

donner les premiers éléments de culture intellectuelle, et son père, malgré une vive répugnance pour les frocards, le plaça dans un couvent de moines à Saint-Maurice, seule maison d'éducation à proximité de sa résidence. Mais les études qu'on y faisait n'étaient pas bien sérieuses et les pratiques de la religion étaient plus longues que les heures de classe.

En somme, le père se débarrassait de l'enfant pendant l'hiver, et pouvait mener une vie de célibataire galant, sans être exposé à la voir révélée à sa femme par les bavettes et les inconséquences d'un gamin.

L'été, on courait les villes d'eaux, Louèche et Saxon, ou bien on s'installait dans le replis d'une montagne, et en joyeuse compagnie on faisait des excursions alpestres.

Georges prit, dans ce milieu composé de gens frivoles et élégants, le goût des plaisirs mondains, qui devaient plus tard causer tant de catastrophes dans sa vie.

Puis, en entendant parler les proscriptions qui fréquentaient la maison paternelle, il prenait la haine du despotisme, et peu à peu se développaient dans son cerveau d'enfant les ardeurs généreuses du républicain humanitaire.

L'indépendance qu'on lui laissait tendait aussi à lui donner l'horreur de toute contrainte matérielle et morale.

La guerre d'Italie éclata enfin et Bona-

parte, après les victoires de la France qui consolidaient son pouvoir, se décida à proclamer l'amnistie pour les exilés politiques. M. Ramel en profita et revint à Mâcon, où l'on vécut en famille avec le beau-père.

L'enfant, dont l'instruction était jusqu'alors à peine ébauchée fut envoyé au lycée. Grâce à du travail et à son intelligence naturelle, il ne tarda pas à regagner le temps perdu et à conquérir, dans ses classes, une place honorable. Mais il ne pouvait pas s'astreindre aux règles de la discipline, et s'il était bon élève au point de vue de l'étude, c'était un déplorable sujet sous le rapport de l'obéissance.

De plus, son père ne se gênait nullement pour raconter devant lui ses aventures galantes, malgré les représentations de M<sup>me</sup> Ramel et éveillait, par ses conversations, les premières curiosités de l'adolescent.

Georges se mit de bonne heure à courir la fille.

Il allait de l'une à l'autre, quittant aujourd'hui la brune pour la prendre blonde le lendemain. Il n'éprouvait pas ce sentiment délicieux qu'on nomme l'amour ; il ne cherchait que la satisfaction des sens, et le nombre des bonnes fortunes ; et il tenait essentiellement à ce que le public en fût informé.

C'était la conséquence des vantardises de son père, qui trouvait naturel, les actes

Pour notre part, nous en doutons. Il est des circonstances où un homme qui a la sauvegarde de gros intérêts doit savoir résister aux injonctions des coteries, d'où qu'elles viennent, et si les quelques farceurs qui composent le Comité central ont perdu toute pudeur, c'était à M. Gailleton à les y rap-peler.

L'emprunt a sa destination; il est affecté au paiement de travaux d'un intérêt général commencés ou prévus, et en distraire un centime au bénéfice d'intérêts particuliers ne serait conforme ni à l'équité, ni à la justice.

Voilà le langage qu'aurait dû tenir M. Gailleton, s'il eût été un administrateur jaloux des deniers des contribuables; mais parler ainsi c'eût été compromettre sa notoriété payée à grands renforts d'emplois et de sinécures aux fidèles, et, devant une pareille alternative, il a mieux aimé esquiver la réforme par une de ces roublardises dont il a le secret.

Combien de temps encore le peuple sera-t-il dupe ou complice de ces politiciens sans vergogne qui font de la politique un métier et jonglent avec les intérêts d'une ville tant éprouvée, comme n'oseraient pas le faire le dernier des acrobates du cirque Rancy.

Quand se décidera-t-il à secouer le joug de ce Comité ridicule et suraateur, qui a la prétention d'être le continuateur de celui de la rue Grôlée et qui n'est, en réalité, qu'un bureau de placement à l'usage de l'Administration.

Nous ne savons; ce qu'il y a de certain, c'est que tant que nous aurons l'honneur de tenir une plume, nous clouerons au ban de l'opinion publique cette singulière organisation qui, dédaignant les intérêts généraux, ne s'occupe que des intérêts particuliers des pontifes qui la dirigent.

A bas le Central!

Bertal.

## UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

LOI SUR LES FAILLITES (suite)

En présence de cette instabilité, de cette discrétion, au point de vue du droit et de sa distribution, on est forcément amené à rechercher l'école philosophique, d'où l'on a pu induire une pareille doctrine, une pareille législation.

Sur quels principes repose-t-elle?... Et tout d'abord, ne serait-ce pas l'heure de se demander le « pourquoi? » qui faisait sommeiller Montaigne dans le doute, ce « pourquoi? » ou cette raison même de légiférer toute spéciale « ad usum » des commerçants. Ce « pourquoi? » interrogateur dont les bêtes se servent si naïvement et si cruellement parfois, pour embar-

asser et la pauvre mère et le pauvre père de famille appelés à leur répondre.

Il était donc absolument nécessaire que, parce qu'un commerçant « cessait ses paiements » suivant la formule, il dût nécessairement être traité autrement que celui qui n'avait pas fait de commerce ou qui avait cessé d'en faire???

Il fallait donc une législation particulière au rentier et au propriétaire, et une autre particulière à l'épicier, au banquier, au capitaine de navire ou maître au cabotage, (art. 618 et loi du 21 décembre 1871) pour les obliger à payer leurs dettes ou constater qu'ils ont cessé de les payer!!!

Pourquoi enfin cette loi d'exception?...

Cette raison, elle échappe encore; tout au plus quelques doctrinaires essayeront-ils timidement de la trouver dans le principe même de la commercialité et dans le crédit qui s'y rattache!

Quant au public, il m'apparaît difficile qu'il s'explique pourquoi le non-commerçant qui ne paye pas ses dettes sera dit en déconfiture, tandis que le commerçant sera déclaré en faillite. A l'un, la situation du droit commun (article 2093, 1180, 1188, 1165, 1166 et 1167 du Code civil), *pro exo*, et à l'autre, la situation d'exception, avec l'incarcération au début, par suite de la contrainte par corps et l'incarcération à la fin, par suite de la banqueroute (articles 60, 401, 402, 404, 405, 406 du Code pénal et 179, 191, 350, 358, 360 et 638 du Code d'instruction criminelle).

Un voleur est toujours un voleur. Voici ce que dit le gros bon sens, et dès lors qu'il n'y ait pas des textes spéciaux pour les uns et différents pour les autres!!! que tous aient une situation égale et (*adæquate*.)

S'il a pu paraître sérieux de faire cette loi d'exception pour les commerçants, à raison même de leur qualité de commerçant, en ce qui concerne la faillite, c'est subtil, mais ce n'est que cela, que l'on nous permette de le dire même au législateur!

C'est là une de ces erreurs, de ces « idiotes de la Caverne » comme dit Bacon, qui, proclamée comme dogmes à l'origine, se perpétuent comme des vérités ou des principes, jusqu'à ce qu'ils soient sapés, battus en brèche, critiqués, analysés, et enfin jetés au feu et réduits en cendres et emportés par le vent. Brûlons l'idole, n'adorons plus le Veau d'Or. Plus de légendes! Elles ont fait leur temps. Et cependant, que d'erreurs de cette nature, au point de vue philosophique, dans notre législation!

D'où cela vient-il? Du manque d'observation ou d'une observation insuffisante des faits, des idées et des mœurs.

Pour établir un système de doctrine, il ne faut pas se payer de mots, surtout lorsqu'il

s'agit de faire des prescriptions qui doivent obliger tout le monde.

C'est pourquoi critiquons-nous, et c'est notre devoir de le faire, l'article 437 et ses dispositions, dites générales.

(A suivre.)

## LES SPOLIÉS

(Suite)

VI

DE LA RESPONSABILITÉ DES AGENTS DE CHANGE DE LYON, QUI ONT ADMIS AU MARCHÉ DES VALEURS, ET VENT DES TITRES NON CONFORMES AU VŒU DE LA LOI.

Nous avons dit, dans notre précédent numéro, que, de l'avis de M. l'avocat général Geansoul, près la cour de Grenoble, les prétendus fondateurs de la Banque de Lyon et de la Loire, Duplay, Savary, Morand, Tézenas du Montcel, Charvet, Moret, Bous-sand et autres, n'avaient fondé qu'une vaste entreprise d'escroquerie destinée à tromper le public, en lui repassant des titres faux, mais parfaitement réguliers en la « forme ».

Nous avons dit que le public n'avait aucun moyen de découvrir les vices cachés — bien plus que des vices cachés! — les faux de toute nature, adroitement et audacieusement dissimulés sous « la forme » et l'apparence de la vérité, et qui, au fond, constituaient l'escroquerie dont a si éloquemment parlé M. l'avocat général Geansoul.

Nous ajoutons: pourquoi, du reste, le public aurait-il suspecté ces titres d'être faux, ou seulement irréguliers?

Ne lui étaient-ils pas offerts par des agents de change, par des officiers ministériels, qui ont un monopole exorbitant, qui n'a d'autre raison d'être que de garantir le public contre la fraude?

Examinons les raisons qui ont déterminé le législateur à leur conférer le monopole de la vente des valeurs mobilières.

Dans l'exposé des motifs de la loi du 28 ventôse an IX, il est dit:

*Que la Chambre syndicale des agents de change est chargée d'empêcher que la bonne foi des citoyens ne soit abusée, et que la fortune publique ne soit livrée aux calculs de la cupidité et de la mauvaise foi.*

L'article 155 du règlement général des agents de change porte:

*La Chambre syndicale a, sous l'autorité du ministère des finances tout pouvoir pour accorder, refuser, suspendre ou interdire la négociation d'une valeur autre que les fonds d'Etat français. Elle se fait remettre, à cet effet, toutes les pièces justificatives et renseignements qu'elle juge nécessaires.*

Les agents de change ont donc un monopole dans l'intérêt du public.

Ils ont seuls le droit de faire les négociations des effets publics et autres négociables d'être cotés et d'en constater le cours (art. 76 du Code de commerce).

Ils sont nommés par le gouvernement de la République et réunis en Chambre syndicale.

Les agents de change sont entièrement responsables des marchés de dupes qui ont été contractés par eux sur les fausses indications de la Banque de Lyon et de la Loire.

(A suivre.)

Félix.

## LES ANCIENS MARINS

Quand on parle d'anciens marins, le Torpilleur frétille de joie et file à toute vapeur. Il connaît le dévouement et les vertus militaires et civiques qui animent les enfants de la mer, rompus aux extrêmes fatigues et aux dangers les plus reoutables.

Ce n'est pas seulement au milieu des tempêtes de l'océan qu'il retrouve les marins froids devant le péril, et bravant la mort dans les abordages avec le stoïcisme du musulman; nous les avons vus aussi sur terre, pendant l'année terrible, enlevant avec leurs haches la gare du Mans, et nous les retrouvons encore, sous les murs de Paris, défendant la patrie en danger.

Les survivants de cette épopée, présents à Lyon, viennent de former une société dont le banquet aura lieu le 5 décembre prochain.

Que de cicatrices glorieuses on pourra compter sur les figures de ces braves, dont nous serions heureux de pouvoir inscrire les noms, en lettres d'or, sur des tables de marbre!

## AUX HOSPICES CIVILS DE LYON

Avant 1884, les malades pauvres de Lyon et des communes suburbaines étaient reçus dans nos hôpitaux sur un simple certificat d'indigence délivré par le maire de la commune à laquelle ils appartenaient.

Depuis cette époque il n'en est plus ainsi.

La ville de Lyon a organisé tout un service de médecins et de pharmaciens qui, de jour et de nuit, est toujours prêt à donner aux siens les soins nécessaires.

Mais il n'en est pas de même des nombreuses et populeuses communes qui environnent Lyon et auxquelles les ressources manquent pour établir chez elles un pareil service.

Aussi, les malades indigents de ces dernières qui ne pouvant être reçus à temps à l'hôpital à cause des nombreuses et longues formalités grouillent de misère et meurent dans quelque coin, faute souvent d'un peu de soin et de nourriture nécessaires.

Quel est le motif qui a déterminé l'administration des Hospices à prendre une mesure aussi radicale, surtout aussi générale?

Nous l'ignorons. S'il y en a un, qu'on veuille bien le faire connaître.

Mais en attendant, nous prions cette administration de revenir aux anciens errements, du moins en ce qui concerne les indigents des communes suburbaines, c'est-à-dire de permettre leur admission à un des hôpitaux de Lyon sur le simple vu

qu'on tient habituellement cachés et que la morale du monde voile le plus possible.

Néanmoins, le jeune Lovelace eut, après sa sortie du collège, une aventure si retentissante avec une ingénue du théâtre de Mâcon, que le père se résolut à l'éloigner momentanément, et il l'envoya en Algérie.

Ce voyageage, changea complètement les idées frivoles de Georges. Son esprit naturellement bouillant et impressionnable trouva une satisfaction nouvelle dans la contemplation des grands tableaux de la nature.

La mer, avec ses tempêtes, ou sa surface bleue éternellement mouvementée l'enthousiasma, comme le souvenir des Alpes, de leurs grands bois de sapins, de leurs torrents écumeux, de leurs pics glacés et des aigles piquant le ciel, au-dessus des précipices, semblables à des points noirs, était resté gravé dans sa mémoire de poète inconscient.

Il se mit à écrire ses impressions et envoyait régulièrement en France les descriptions de ces paysages d'Afrique, si nouveaux pour lui, et ses appréciations sur les mœurs de ces Arabes, qu'il voyait pour la première fois.

Quelques mois furent passés à Alger, occupés à étudier l'architecture mauresque et à se rendre compte des coutumes des musulmans et de leur manière de vivre; puis Georges quitta la ville civilisée et se

rendit en pleine Kabylie, à Djidjelly, dans la province de Constantine.

Là, c'était la chasse aux grands fauves; les longues excursions se faisaient à cheval, sous le couvert des forêts de chênes lièges, à travers les fourrés de lauriers-roses et de myrtes embaumés.

Pendant que Georges bivouaquait sous la tente, qu'il errait dans les Babors, le fusil à la main, au gré de sa fantaisie, son père s'occupait à lui faire donner un conseil judiciaire, pour quelques centaines de francs laissés impayés dans un café de Mâcon.

Le but de M. Ramel était bien facile à deviner. Comme il était sans patrimoine, il fallait persuader à la mère du jeune homme que son fils n'était qu'un prodigue, et obtenir un testament en bonne et due forme lui enlevant la jouissance de sa fortune, au profit du mari.

Sans débats, sans que le fils fût prévenu, le père, dans le contrat, le mineur, qui ne pouvait pas pourtant contracter encore des engagements légaux!

Quand cette mesure préventive fut prise, on rappela Georges de son exil, et après avoir visité Constantine, il s'embarqua à Philippeville pour Marseille. Trente-six heures après, il mettait le pied sur la terre de France, et le lendemain il embrassait la mère qui l'adorait et le père qui l'avait trahi dans un intérêt égoïste.

La situation ne fit que s'aggraver.

Le père avait déclaré qu'il ne fallait pas permettre au jeune homme de poursuivre ses études et de se rendre à Paris pour faire son droit ou suivre les cours de la Faculté de médecine. La famille était assez riche pour que le futur héritier passât sa vie sans rien faire, en rentier parasite, et le séjour des grandes villes était un danger que des parents prévoyants devaient éviter à leurs enfants!

Une année s'écoula, pendant laquelle Georges s'endormit dans le farniente, se laissant vivre sans souci, rendant des visites fréquentes à la famille Bessac, qui habitait à Flacé une maison voisine de l'habitation paternelle.

Il connut là trois jeunes filles, trois cousines, chastes, ravissantes de beauté physique et morale, qui lui permirent d'apprécier les qualités inestimables des femmes de foyer.

Il apprit de quel respect on devait entourer ces créatures délicates, qui donnent le courage dans les luttes quotidiennes de la vie, qui soutiennent l'homme dans l'adversité, comme elles contribuent à augmenter son bonheur dans les moments de prospérité.

Mais cette existence paisible ne convenait pas au tempérament ardent de Georges; il n'était pas créé pour le calme plat.

Un coup de canon éclata en Italie. Victor-Emmanuel, allié à la Prusse, voulait arracher la Vénétie, le Trentin et Trieste aux

serres de l'aigle d'Autriche. Garibaldi, le héros de l'indépendance, appelait ses volontaires aux armes.

Georges partit, encouragé secrètement par son père, heureux de cette nouvelle frasque, qui permettait de peser à nouveau sur le moral affecté de M<sup>me</sup> Ramel.

Quinze jours après, Georges se battait dans les montagnes du Tyrol, et recevait à l'épaule un coup de baïonnette, dans une charge furieuse, le 21 juillet 1866, au village de Bésessa. Il fut descendu, en cacolet, à l'hôpital de Brescia.

L'ambulance avait été improvisée dans une vieille église où deux cents volontaires blessés trouvaient place sur des couchettes alignées le long des murs gris.

Les dames de la ville venaient les visiter, prodiguant les fruits, les vivres, les consolations et les sourires aux combattants de la liberté.

La marquise Falconi était là, chaque jour, au chevet des malades, et elle s'intéressa, d'une façon toute particulière, au jeune Français qui avait quitté sa patrie pour se dévouer à la cause de l'indépendance italienne.

(A suivre.)

Reproduction interdite. Jean-Jacques.

d'un certificat d'indigence délivré par le maire de leur commune respective.

## THEATRES

Tout ce qui se passe au Grand-Théâtre, ou plutôt les réclamations presque générales du public et de la presse, ont fini par faire sortir la Direction du silence prudent qu'elle gardait malgré tout, depuis le commencement de la saison. Et il n'était que temps sinon déjà trop tard.

Dans une lettre en la mineur, qu'on a pu lire dans les journaux quotidiens, M. Campocasso se défend vivement d'avoir voulu exploiter le public, affirmant que sa troupe lui coûte plus cher que celle de l'année dernière à M. Dufour. En outre, il s'engage, si l'on veut bien lui accorder le délai... nécessaire, à combler les vides résultant des résiliations, selon les exigences de l'article — ce sont ses expressions. — Enfin, finissant comme un Message présidentiel, il annonce qu'on étudie des ouvrages nouveaux, et que bientôt nous les entendrons, interprétés par une troupe solide et homogène.

Que les appointements de la troupe de cette année soient plus élevés que ceux de l'année dernière, c'est possible, quoique peu explicable. Dans tous les cas, la preuve du fait offerte par M. Campocasso, à l'aide de son registre d'embarquement, ne sera acceptée par beaucoup que comme une réjouissante plaisanterie. Et puis, fût-ce la vérité, qu'il ne pourrait en résulter aucun sujet de satisfaction pour nous, qui ne comprendrions plus du tout pourquoi on a laissé partir des artistes connus, MM. Manoury, Dauphin, Dupuy, et Mlle Jacob.

Mais ne chicanons pas trop, et que — pour le moment — il demeure entendu que M. Campocasso étant un Directeur plein de bonne volonté, il n'est pas de sacrifice qu'il ne veuille s'imposer pour nous contenter. Accordons aussi à l'accusé quelques dé-

lais pour se remettre, et nous verrons comment il les utilisera; s'il y a lieu de le féliciter ensuite, nous ne serons pas les derniers à le faire.

En attendant, il convient, pour être juste, de donner un bon point à la Direction qui a eu l'heureuse idée d'appeler M. Boudouresque pour chanter *Bertram*; ce qui provoquera, néanmoins, d'amères réflexions lorsqu'on saura que cet artiste était, il y a plusieurs mois déjà, libre d'engagement, et que nous eussions pu l'avoir si M. Campocasso l'avait voulu.

Cette semaine, à la fin d'un entr'acte de *Rigoletto*, où la verve railleuse du parterre s'était exercée jusque sur M. Luigini — en retard au pupitre! — M. Morfer, qui continue à jouer à peu près tous les soirs, est venu annoncer la résiliation de M. Desmet. Et, en effet, désespéré par les sifflets et les vociférations qui l'avaient accueilli quelques instants avant, le malheureux avait dû se sacrifier.

Nous avons dit ce que nous pensions des tribulations de cet artiste et des services qu'il aurait pu rendre en restant dans la troupe; nous n'y reviendrons que pour exprimer les regrets que nous cause son départ, et constater que les protestants ont usé d'un droit évident, mais plus que rigoureux.

Le même soir, la police a fait aussi sa petite manifestation en emmenant plusieurs de ces calvinistes, lesquels ont d'ailleurs été relâchés presque immédiatement.

A propos de ces arrestations, et de celles opérées précédemment, il y a lieu de protester énergiquement contre de pareilles brutalités, aussi bien que contre le déploiement ridicule de gardes-urbains que l'on remarque notamment au parterre et aux troisième et quatrième galeries. A Lyon, la police a mieux à faire qu'à occuper militairement le théâtre, ne serait-ce qu'en arrêtant les vauriens et en surveillant les petites industries nocturnes du trottoir.

Nous ne savons ce qu'on attend pour faire faire un troisième début à M<sup>lle</sup> Vidal. Il est vrai que pour

nous faire prendre patience, cette demoiselle apporte dans le *quatuor de Rigoletto* une douce gaieté, absolument inconnue avant elle.

On aurait sagement fait en pressant les débuts de Jourdain. Avec le système contraire, on retarde, sans motifs plausibles, l'admission de cet artiste; et ce qui est plus regrettable, on entrave la marche régulière du répertoire.

A propos du répertoire, notons qu'on ne sort plus de *Rigoletto* et de *Martha*, et ajoutons que la Direction devrait bien faire en sorte que les spectacles annoncés le matin ne fussent pas régulièrement changés dans la journée. Rien de plus agaçant.

Dans *Rigoletto*, M. Allert s'est livré encore à ses extravagances habituelles; mais n'insistons pas, ce serait cruel...

Nous sommes heureux de pouvoir enregistrer une représentation presque bonne, celle de lundi avec ROBERT, elle l'eût été complètement sans les chœurs et le ballet.

M. Jourdain y a confirmé notre première impression toute à son avantage. Cet artiste a sans conteste un réel mérite. La voix ne doit pas dépasser le *si naturel* tout au plus, mais elle est ample et très agréable. Avec cela, notre nouveau ténor ponctuant correctement le récitatif, son concours permettra d'aborder beaucoup d'ouvrages qu'on eût été obligé de laisser de côté sans lui. M. Boudouresque a admirablement interprété *Bertram*. A part quelques légères défaillances, il a été à la hauteur de sa réputation. On a pu voir l'effet que peut produire un artiste!!! Le duo du troisième acte a été pour lui l'occasion d'une véritable ovation, surtout pour la façon dont il l'a joué.

Inutile de dire que Mlle Baux a été ce qu'elle est d'habitude, c'est-à-dire excellente. Fort intéressante aussi, Mlle Hainann, qui a détaillé avec un vrai style l'air du deuxième acte et le grand duo, mais qui a conservé son ancienne exagération dans la pronon-

ciation des r, ce qui lui a fait dire *rrrrretour* pour *retour*, résultat pénible pour l'oreille, et que le parterre n'a pas manqué de souligner malignement.

C'est presque chose faite que la nomination de M. Salomon à la direction du Conservatoire. On ne pouvait trouver personne de plus digne d'accepter ce poste, aussi honorable qu'important; et le merveilleux artiste du *Prophète* — où nous ne l'entendrons plus, hélas! — trouvera dans la satisfaction générale que causera le choix qu'on a fait, la preuve des sympathies bien méritées que lui ont conquises son amabilité et son magnifique talent.

Des Buts.

### Quelle vie pendant quinze ans!

Voici deux déclarations, légalisées par les mairies, qui ne font plus douter. Pensez donc souffrir pendant quinze ans! Jamais un autre produit que les Pilules Suisses n'a fait tant de bien aux malades, et, vu ces preuves authentiques, on comprend que le public refuse tout autre médicament qu'on voudrait bien lui donner à la place des Pilules Suisses. — Sussey Côte-d'Or. Je souffrais depuis plus de quinze ans de maux d'estomac atroces; sans efforts, je rendais de l'eau claire, la nuit surtout; il y a deux ans j'ai pris trois boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50, depuis lors je n'ai rien ressenti. Ma femme avait de violentes migraines, un teint terreux, et elle dormait tout le temps; une seule boîte de Pilules Suisses lui a procuré un mieux sensible, le teint est plus clair et l'appétit est revenu. N. Suisse, tailleur. — Marigny (Deux-Sèvres). Ma femme était atteinte depuis quinze ans de maux d'estomac; elle avait aussi des rhumatismes dans les membres, qui l'empêchaient de faire son travail. Après avoir pris une boîte et demie de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 elle a été guérie. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, rue de Grammont, 28, à Paris, à publier cette cure, dans un but d'humanité. Dillet, buraliste.

Le Rédacteur-Gérant : F. ORDINAIRE.

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 18.

Etude de M<sup>e</sup> VERRIER, notaire à Lyon, rue de la République, 28.

## ADJUDICATION

En deux lots

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1886, à une heure de l'après-midi.

En l'étude de et par le ministère de M<sup>e</sup> Verrier, notaire à Lyon, rue de la République, 28

DE

24,247 FR. 90 C.

DE

## CRÉANCES DIVERSES

Dépendant de la faillite de M. Jean-Pierre, dit Antoine Lombard, boulanger à Lyon, petite rue des Feuillants, 2.

Le premier lot comprend : 24,247 fr. 90 c. de créances désignées en l'état annexé au cahier des charges.

Mise à prix : 50 fr.

Le deuxième lot comprend la somme de 3.000 francs, restant due par l'acquéreur du fonds de boulangerie ayant appartenu à M. Lombard.

Mise à prix : 500 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Feys, syndic de faillites, à Lyon, rue Puits-Gaillot, 19, et pour voir le cahier des charges, à M<sup>e</sup> Verrier, notaire.

## POUR VENDRE OU ACHETER

Un Fonds de

## BOULANGERIE

S'adresser à M. Reviron, rue Confort, 12

**BOULANGERIE** 60 sacs, loc. 300, banlieue. — Prix : 14,500 fr.

**BOULANGERIE** angle de rue, fait 35 sacs. — Prix : 5,000 fr. S'adresser à M. Reviron, rue Confort, 12.

## A VENDRE

Propriété comprenant bâtiments d'habitation, écurie, remise et verrière, sise à Meyzieu (Isère), à proximité de la gare, contenance environ 76 ares.

S'adresser à M<sup>e</sup> Millot, notaire, à Meyzieu.

## Pâte phosphorée LARDET

Pharm. SINGOUD, pl. des Jacobins

DEGOUET, successeur

Pl. des Jacobins, 1 LYON

Cette pâte détruit rapidement

## CAFARDS, RATS

Se défier des imitations. Pot 1 fr.; demi-pot 50 c. — Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr. 4825

## JEUNE HOMME

possédant une belle écriture et ayant été professeur pendant un an, dans un grand collège, demande emploi quelconque. Peut fournir de bonnes références.

S'adresser à l'Agence Fournier, sous le n<sup>o</sup> 8495.

## A Louer

Château de Châtillon, lac du Bourget, à la porte d'Aix-les-Bains. S'adr. à M. Berthod, notaire à Chindrieux (Savoie). c. o.

## RIPARIA

Vialla, Solonis, Yorks-Madeira, Rupestris-Oporto

## OTHELLO

Cornucopia, Senasqua, Jacquez, Canada

500,000 gamay greffés

Soudés sur tous porte-greffe

V. VERMOREL, viticulteur, à Villefranche (Rhône).

## GANTS

Avariés, vendus à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Maison BOULADE-SIRAND

Rue Centrale, 32, Lyon 1146-30 sept.

## A VENDRE

de gré à gré, un Etablissement de bains, ayant 32 baignoires et agencement pour hydrothérapie, situé à Vienne (Isère), et la maison dans laquelle existe cet établissement. S'adresser à M<sup>e</sup> Venard, notaire à Vienne, et à M. Brunet, propriétaire.

## M<sup>me</sup> JOURDAIN, Accoucheuse

Cours Gambetta, 38, à l'entresol

Des dérangements de matrice et maladies intestinales des maladies des dames, dits dérangements, chutes de matrice, inflammations intestinales, symptômes, gonflement du ventre, maux de reins, digestions difficiles. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.

## MODES A FAÇON

Deuil Bonnets montés et Chapeaux

PRIX RÉDUITS

Cours de la Liberté, 107

## NOUVELLE POMPE ÉLEVATOIRE

J. GONIN, (Breveté S. G. D. G.), 4, Rue Bellecour, Lyon

Cette pompe, d'un prix très réduit et garantie, s'applique à toute sorte de puits et forages, prend l'eau à toute profondeur, l'élève à la hauteur de plusieurs étages. — Utile pour arrosage en cas d'incendie.

## LA CHLOROSE & LEUCORRÉE

PERTES BLANCHES, guéries rapidement par l'emploi de l'ÉLIXIR AMÉRICAIN au robinia, composé du Dr Vilaroto de Guatemala. — Dépôt dans toutes les pharmacies et à Lyon, pharmacie LAVOGAT, rue Ferrandière, 42, et à Paris, pharmacie Moppert, rue du Temple, 51.

Sous presse

## L'ANNUAIRE GÉNÉRAL

Du Commerce de Lyon

ET DU

DÉPARTEMENT DU RHONE

pour l'année 1887

PRIX RELIÉ : 10 FRANCS

ON SOUSCRIT A L'AGENCE V. FOURNIER

14, rue Confort, LYON

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON comprend :

- 1<sup>o</sup> La liste des habitants de Lyon classés par rue et numéros de maisons;
- 2<sup>o</sup> La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique;
- 3<sup>o</sup> La liste par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue;
- 4<sup>o</sup> La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux;
- 5<sup>o</sup> La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants;
- 6<sup>o</sup> La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent;
- 7<sup>o</sup> Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume.

## Maison spéciale de

## POSTICHES

Perruques, toupets, tours, cache-folies, nattes, etc. Prix très modérés.

Maison ROUSTAN

rue Hôtel-de-Ville, 63, au 1<sup>er</sup>, 14424

## JEUNE HOMME

sachant bien écrire, désire emploi quelconque, tiendra les comptes. Ecrire, F. A. L., poste restante, Fontaines-sur-Saône (Rhône). 12321-17 sept.

M<sup>me</sup> BUSSY r. Duguesclin,

92, à l'entresol, près le cours Morand Ecritures publiques et privées. Correspondances diverses. Prix modérés.

## MUSIQUE

Au-Ménestrel. DULIEUX, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville, près Bellecour, nouveau magasin sérieusement installé. — Grand abonnement, conditions exceptionnelles et choix considérable d'œuvres musicales.

## MALADIES DES FEMMES

Traitées par M<sup>me</sup> BERDOT, sage-femme de 1<sup>re</sup> classe, de la Faculté de Montpellier

73, rue Boileau, Lyon (Brotteaux)

Tient des pensionnaires à toute époque de grossesse. — Consultations tous les jours, de 9 heures à 2 heures. — Discretion, soins — Prix modéré.

Etude de M<sup>e</sup> RENOUX, notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37.

## ADJUDICATION EN BLOC

au 1<sup>er</sup> décembre

à une heure

CHAMBRES DES ADJUDICATIONS

des notaires de Lyon

2, Avenue de l'Archevêché, 2

D'UN FONDS

## D'IMPRIMEUR

## LITHOGRAPHE

EXPLOITÉ À LYON

3, Rue de la Pyramide, 3

Mise à prix : 5,000 Fr.

Il y aura adjudication même sur une seule enchère

S'adresser pour les renseignements à M<sup>e</sup> Renoux, et pour visiter à l'imprimerie en vente.

## VIN D'ALGÉRIE

Spécialement Clientèle bourgeoise, garanti sur facture. Adresser demande d'échantillons : Colonie algérienne, place Croix-Paquet, 5, Lyon.

## PRÊTS

HYPOTHECAIRES Dans toute la France 7, rue Ste-Catherine, au 2<sup>e</sup>

UN MILLION à placer au 4 p %.

## PRÊTS

HYPOTHECAIRES Sur construction élevée sur le terrain des Hospices. Rue Ste-Catherine, au 2<sup>e</sup>

CH. BON r. Bellecordière, 40, (au Canon d'Or), fabrique : Malles, Sacs, Gibeciers, Cartables, etc. (Gr. et dét.)

## Injection Barraja

Vraie infaillible, unique au monde. Guérit maladies secrètes les plus invétérées. Prix 4 fr., cours Lafayette, n<sup>o</sup> 115, Lyon.

## Plus de Chasseurs malheureux

Avec la Mire Merveilleuse, s'adaptant à tout fusil, il est impossible de manquer le gibier. Pour la recevoir franco, envoyer fr. 50 (mandat ou timbres), à Kell, boul. Voltaire, 175, Paris.

## MALADIES SECRÈTES

CABINET MAROLLES

Docteur-Médecin

FONDÉ EN 1877

19, rue Cuvier, 19, LYON

Guérison radicale et sans mercure des malad. secrètes,

CABINET

De 11 heures à 2 heures

De 7 heures à 9 heures

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE gratuites le samedi soir